Médecins-assistants : l'horizon s'éclaircit dans les hôpitaux

Autor(en): **Savary, Géraldine**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **39 (2002)**

Heft 1511

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1008511

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'horizon s'éclaircit dans les hôpitaux

La motion de Marc Suter, acceptée après quatre ans, n'entraîne pas seulement un nouveau statut pour les médecins-assistants, mais nécessite aussi une réorganisation du secteur hospitalier.

Lors de la dernière session parlementaire, le Conseil des Etats a accepté, par vingt-deux voix contre douze, une motion du radical Marc Suter déposée en 1998, juste après les manifestations du corps médical à Zurich et qui concerne les conditions de travail des médecins-assistants. Dorénavant, le statut des médecins-assistants sera inscrit dans la Loi sur le travail et leurs heures de travail réglementées. La durée maximale de travail sera plafonnée à 50 heures et les heures supplémentaires à 144 par année. L'acceptation de la proposition Suter n'a pas été sans mal. Une minorité non négligeable de parlementaires s'opposait à la mesure.

Lourdeur administrative

Jusqu'à présent, le statut des médecins-assistants n'était pas discuté. On considérait que leur travail n'en était pas un, mais plutôt une dure et ardente période de formation, l'apprentissage d'un «art» qui nécessite passion, dévouement, résistance au stress et à la fatigue (voir les propos de Barbara Polla ci-dessus).

Peu de chiffres sont disponibles concernant les conditions de travail des médecins-assistants. Néanmoins, une étude effectuée dans le canton de Berne en 1998 a révélé que les médecins-assistants des hôpitaux du canton travaillaient en moyenne 66 heures par semaine. En réalité, il n'est pas rare qu'ils aillent jusqu'à 70, voire plus de 100 heures dans certains établissements. Il n'existe aucune prescription relative au temps de repos et les services ininterrompus de 24 à 36 heures, se répétant souvent à intervalles rapprochés, sont la règle. Il arrive parfois que certains médecins aient déjà travaillé une quarantaine d'heures avant une opération chirurgicale, ce qui n'est guère rassurant pour les principaux intéressés. De plus, les médecins-assistants se plaignent également du volume croissant de travail administratif dont ils doivent s'acquitter (19% de leur temps de travail). Ainsi, le temps consacré à la formation continue se réduit comme peau de chagrin. Selon les estimations, les médecins n'y accorderaient plus qu'une part minime de leur temps.

> *«Je me souviens de mes propres assistantes, souvent enceintes, du plaisir de soigner ensemble, d'enseigner, de partager des connaissances pendant de longues journées, des week-ends entiers, des nuits blanches. Et je ne suis pas certaine que les médecins-assistants qui demandent le soutien de l'initiative Suter aient vraiment réalisé ce que pourrait bien signifier l'assujettissement à la loi sur le travail.»*
>
> Barbara Polla, conseillère nationale

La réglementation des heures de travail des médecins-assistants, telle que proposée par la motion Suter, a bien sûr un coût, ce que n'ont pas manqué de relever les opposants au projet. Un coût essentiellement supporté par les cantons. C'est peut-être d'ailleurs ce qui explique le divin enthousiasme de Pascal Couchepin et du Conseil fédéral en faveur de la motion Suter. En effet, une compensation de l'ensemble des heures supplémentaires nécessiterait une augmentation de 26% des postes de travail. Dans le canton de Berne par exemple, elle a coûté vingt-sept millions de francs, ce qui correspond à 2,5% de l'ensemble de ses frais en personnel. Dans le canton de Vaud, elle est évaluée à dix millions de francs. Cependant, des cantons n'ont pas attendu la décision du Conseil fédéral et ont agi en conséquence. Zurich, Berne, Saint-Gall ou Genève réduisent progressivement la durée de travail du personnel médical. Ceux qui ne l'ont pas fait jusqu'à présent profitent ainsi d'un avantage comparatif qui n'est pas lié à la qualité des soins, mais bien à la volonté d'avoir du personnel à meilleur marché. Enfin, l'absence de législation concernant les médecins-assistants pose le problème de l'égalité de traitement entre établissements privés et publics. Un plafonnement des heures de travail du personnel hospitalier permettrait d'unifier les pratiques, entre les cantons comme entre les hôpitaux.

> *«Je connais un membre du clergé qui disait qu'à partir de 11 heures du soir, le Saint-Esprit est inefficace. Je crois que l'enthousiasme a, lui aussi, des limites, et qu'au-delà de cinquante heures par semaine, il est probable qu'il commence, même chez les plus motivés, à disparaître.»*
>
> Pascal Couchepin, conseiller fédéral

La proposition de Marc Suter s'inscrit donc dans la réforme, plus large, du secteur hospitalier, de la formation des médecins et plus généralement dans celle de la politique de la santé: revoir le rapport entre le temps employé à fournir des prestations et le temps consacré à la formation continue. Et comme pour la planification hospitalière, engager de telles réformes sur tout le territoire suisse. Une réduction du temps de travail des médecins-assistants implique une véritable réorganisation des hôpitaux; elle pourrait également donner l'impulsion nécessaire pour entreprendre d'autres changements. Une piste, évoquée par le socialiste Stéphane Rossini, serait la création de postes de médecins d'hôpitaux. Les cantons ont jusqu'à janvier 2005 pour s'engager dans ces réformes. *gs*